

DEPARTEMENTS de PARIS, des HAUTS-DE-SEINE, de la SEINE-SAINT-DENIS et du VAL-DE-MARNE

INVENTAIRES RELATIFS AUX FRAYERES ET AUX ZONES D’ALIMENTATION OU DE CROISSANCE DE LA FAUNE PISCICOLE AU SENS DU L.432-3 DU CODE DE L’ENVIRONNEMENT

ANNEXE 1

INVENTAIRE DES PARTIES DE COURS D'EAU LISTE 1 - POISSONS

Article R432 1-1 I du code de l'environnement : inventaire des parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères, établi à partir des caractéristiques de pente et de largeur de ces cours d'eau qui correspondent aux aires naturelles de répartition de l'espèce.

Liste des espèces présentes dans les départements : Chabot, Vandoise
Liste fixée par l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 en application du R.432-1 du code de l'environnement

La Seine du confluent de la Marne (exclu) au confluent de l'Oise (exclu)

Départements	Frayeres présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval
Paris	Chabot, Vandoise	La Seine	Limite départementale, commune PARIS-12E--ARRONDISSEMENT	Limite départementale, commune PARIS-16E--ARRONDISSEMENT
Paris	Chabot, Vandoise	La Seine	Limite départementale, commune PARIS-16E--ARRONDISSEMENT	Limite départementale, commune PARIS-16E--ARRONDISSEMENT
Hauts-de-Seine	Chabot, Vandoise	La Seine	Limite départementale, commune ISSY-LES-MOULINEAUX - 92	Limite départementale, commune RUEIL-MALMAISON - 92
Seine-Saint-Denis	Chabot ; Vandoise	La Seine	Limite départementale, commune SAINT-OUEN - 93	Limite départementale, commune L'ILE-SAINT-DENIS - 93
Val-de-Marne	Chabot ; Vandoise	La Seine	Confluence avec la Marne, commune CHARENTON-LE-PONT - 94	Limite départementale, commune IVRY-SUR-SEINE - 94

La Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de la Marne (exclu)

Départements	Frères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval
Val-de-Marne	Chabot ; Vandoise	La Seine	Limite départementale, commune ABLON-SUR-SEINE - 94	Confluence avec la Marne, commune CHARENTON-LE-PONT - 94
Val-de-Marne	Chabot ; Vandoise	L'Yerres	Moulin de Villeneuve Saint Georges, commune VILLENEUVE-SAINT-GEORGES - 94	Confluence avec la Seine, commune VILLENEUVE-SAINT-GEORGES - 94
Val-de-Marne	Chabot ; Vandoise	L'Yerres	Limite départementale, commune PERIGNY - 94	Limite départementale, commune PERIGNY - 94
Val-de-Marne	Chabot ; Vandoise	L'Yerres	Limite départementale, commune MANDRES-LES-ROSES - 94	Limite départementale, commune MANDRES-LES-ROSES - 94

La Marne du confluent de la Saulx (exclu) au confluent de la Seine

Départements	Frères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval
Seine-Saint-Denis	Chabot ; Vandoise	La Marne	Limite départementale, commune GOURNAY-SUR-MARNE - 93	Confluence avec le canal de Chelles, commune NEUILLY-SUR-MARNE - 93
Seine-Saint-Denis	Chabot ; Vandoise	La Marne	Confluence avec le canal de Chelles, commune NEUILLY-SUR-MARNE - 93	Limite départementale, commune NEUILLY-PLAISANCE - 93
Val-de-Marne	Chabot, Vandoise	La Marne	Limite départementale, commune BRY-SUR-MARNE - 94	Confluence avec la Seine, commune CHARENTON-LE-PONT - 94

DEPARTEMENTS de PARIS, des HAUTS-DE-SEINE, de la SEINE-SAINT-DENIS et du VAL-DE-MARNE
INVENTAIRES RELATIFS AUX FRAYERES ET AUX ZONES D’ALIMENTATION OU DE CROISSANCE DE LA
FAUNE PISCICOLE AU SENS DU L.432-3 DU CODE DE L’ENVIRONNEMENT

ANNEXE 2

INVENTAIRE DES PARTIES DE COURS D'EAU LISTE 2 - POISSONS

Article R432 1-1 II du Code de l'environnement : inventaire des parties de cours d'eau ou de leurs lits majeurs dans lesquelles ont été constatées la dépose et la fixation d'oeufs ou la présence d'alevins de l'espèce au cours de la période des dix années précédentes

Liste des espèces présentes dans le département : Brochet

Liste fixée par l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 en application du R.432-1 du Code de l'environnement

La Marne du confluent de la Saulx (exclu) au confluent de la Seine

Départements	Frayeres présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval
Paris	Brochet	Ruisseau de Gravelle	Ile de Reuilly, commune PARIS-12E--ARRONDISSEMENT	Lac de Gravelle, commune PARIS-12E--ARRONDISSEMENT
Seine-Saint-Denis	Brochet	La Marne	Confluence avec le canal de Chelles, commune NEUILLY-SUR-MARNE - 93	Limite départementale, commune NEUILLY-PLAISANCE - 93
Seine-Saint-Denis	Brochet	La Marne	Limite départementale, commune GOURNAY-SUR-MARNE - 93	Confluence avec le canal de Chelles, commune NEUILLY-SUR-MARNE - 93
Val-de-Marne	Brochet	La Marne	Limite départementale, commune BRY-SUR-MARNE - 94	Confluence avec la Seine, commune CHARENTON-LE-PONT - 94

La Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de la Marne (exclu)

Départements	Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval
Val-de-Marne	Brochet	La Seine	Limite départementale, commune ABLON-SUR-SEINE - 94	Confluence avec la Marne, commune CHARENTON-LE- PONT - 94
Val-de-Marne	Brochet	Le Reveillon	Limite départementale, commune SANTENY - 94	Limite départementale, commune VILLECRESNES - 94
Val-de-Marne	Brochet	L'Yerres	Moulin de Villeneuve Saint Georges, commune VILLENEUVE- SAINT-GEORGES - 94	Confluence avec la Seine, commune VILLENEUVE- SAINT-GEORGES - 94
Val-de-Marne	Brochet	L'Yerres	Limite départementale, commune PERIGNY - 94	Limite départementale, commune PERIGNY - 94
Val-de-Marne	Brochet	L'Yerres	Limite départementale, commune MANDRES-LES- ROSES - 94	Limite départementale, commune MANDRES-LES- ROSES - 94

DEPARTEMENTS de PARIS, des HAUTS-DE-SEINE, de la SEINE-SAINT-DENIS et du VAL-DE-MARNE
INVENTAIRES RELATIFS AUX FRAYERES ET AUX ZONES D'ALIMENTATION OU DE CROISSANCE DE LA
FAUNE PISCICOLE AU SENS DU L.432-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

ANNEXE 3

INVENTAIRE DES PARTIES DE COURS D'EAU LISTE 2 - ECREVISSES

Article R41 III du code de l'environnement : inventaire des parties de cours d'eau où la présence de l'espèce considérée a été constatée au cours de la période des dix années précédentes

Liste des espèces présentes dans les départements : NEANT

Liste fixée par l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 en application du R.432-1 du code de l'environnement